Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 029-212902019-20251216-DCM202512060-DE

PLOUMOGUER
TI-KÊR PLONGER

Séance ordinaire du 16 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre, dix-neuf heures.
Le Conseil Municipal de la commune de PLOUMOGUER légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Gisèle CARIOU, Maire.
Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de Mme Josiane CARIOU, Christine LETOURNEL, Denis LEGRAND, Tiphaine FLOCHLAY, Valérie LE BOUCHER et Patrice COATANÉA, absents excusés ayant donné respectivement pouvoir à Mme Gisèle CARIOU, Hervé QUINQUIS, Joël PERCHOC, Karine KÉRÉBEL et Solène HÉLIÈS.
Le quorum a été atteint avec 11 présents.
M. Hervé QUINQUIS a été désigné secrétaire de séance.

Délibération DCM n°2025-12-060 AUTORISATION DE MANDATEMENT

Dossier présenté par : Hervé QUINQUIS

En application de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de l'exercice 2026 (budget communal), dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

VOIR TABLEAU

Article	Libellé	BP 2025	Anticipation 2026
2031	Frais études	8 700	2 000
2051	Concessions-Brevets	5 000	1 000
2313	Constructions et installation	192 836	40 000
2315	Constructions en cours	280 000	60 000
2111	Terrains nus	430 000	50 000
21351	Installations générales	110 000	25 000
2312	Agencements - aménagements de terrains	209 000	50 000

Vu l'avis de la commission plénière, le conseil, à l'unanimité, autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de l'exercice 2025 selon le tableau présenté.

Résultat du vote : unanimité

Pour copie conforme

Le Maire,
Gisèle CARIOU